

Oie des moissons, *Anser fabalis* (Latham, 1787)

Classification (Ordre, Famille) : Ansériformes, Anatidés

Description de l'espèce

Grande oie « grise », qui présente un plumage de coloration générale brun gris sombre, notamment le cou qui tranche un peu avec le reste du plumage. Des liserés blanchâtres sont bien marqués sur le dos et les couvertures. Le ventre est de couleur similaire, sans stries noires. Le bec est noir, plus ou moins teinté de jaune orangé selon la sous-espèce. Chez la sous-espèce *fabalis*, l'étendue du jaune est plus importante (au moins 50% de la couleur du bec), le noir étant présent sur la partie distale du bec. Par ailleurs, cette forme est plus grande que la sous-espèce *rossicus* (voir ci-après), avec un bec également plus long, de même que le cou. Chez *A. f. rossicus*, le jaune du bec est restreint à une barre sub-terminale, mais il existe des chevauchements entre les deux formes. Par ailleurs, le cou de cette sous-espèce est plus court, le bec paraissant plus épais. Les deux sous-espèces ont les pattes orange.

Hormis la taille supérieure du mâle, l'Oie des moissons ne présente pas de dimorphisme sexuel marqué.

Les jeunes montrent des parties supérieures plus écailleuses et une tête et un cou moins sombres, plus ternes.

La mue complète se déroule peu après la période de reproduction, pendant un mois, entre juillet et août. Les jeunes de l'année ont une mue partielle postjuvénile qui débute en octobre pour s'achever, pour certains, fin janvier.

En vol, cette oie paraît très sombre, plus que les autres espèces d'oies « grises ».

Le cri, surtout émis en vol, est dissyllabique, proche de celui de l'Oie à bec court *A. brachyrhynchus*, mais un peu plus grave (JCR, CD1/pl.35).

Longueur totale du corps : 65 à 78 cm. Poids : varie chez *A. f. fabalis* entre 2,2 et 3,5 kg pour les femelles et 2,7 et 4 kg pour les mâles, et chez *A. f. rossicus* entre 2 et 2,8 kg pour les femelles et 1,9 et 3,4 kg pour les mâles.

Remarque taxonomique

Les deux sous-espèces *rossicus* et *fabalis* sont suffisamment différenciées pour être considérées par de nombreux auteurs comme deux espèces distinctes, bien que le sujet, déjà ancien, reste très controversé [voir notamment 7 ; 10 ; 13]. La sous-espèce type *fabalis* est appelée également Oie de taïga du fait de ses affinités écologiques en période de reproduction. La sous-espèce *rossicus* – parfois considérée comme synonyme de *serrirostris* – est appelée, quant à elle, Oie de la toundra *Anser (fabalis) serrirostris*.

Difficultés d'identification (similitudes)

Les autres oies « grises » peuvent poser des difficultés d'identification avec l'Oie des moissons. L'Oie cendrée occidentale (*Anser anser*, à bec orange) est plus grande, plus pâle, notamment en vol (sur les ailes). L'Oie rieuse du Groenland (*Anser albifrons flavirostris*, à bec jaune également) possède un anneau blanc à la base du bec (adulte), tandis que le jeune est plus brun et de taille inférieure à l'Oie des moissons, sans noir sur le bec. L'Oie à bec court enfin, est similaire à la sous-espèce *rossicus*, mais la taille est un peu inférieure, la teinte générale du plumage est plus gris bleuté. La partie claire du bec est rose et non jaune orangé.

Répartition géographique

L'Oie des moissons niche dans la partie septentrionale de l'Eurasie, de la taïga scandinave jusqu'à la toundra de la péninsule de l'Anadyr en Sibérie occidentale. Au sud, elle atteint le pourtour du lac Baïkal en zone de taïga. En Sibérie, trois autres sous-espèces sont présentes.

En Europe, l'Oie des moissons de la taïga (*A. f. fabalis*) niche dans la moitié nord de la Scandinavie (surtout en Suède et Finlande), de même qu'en Russie (Carélie et péninsule de Kola). L'Oie des moissons de la toundra (*A. f. rossicus*) est présente, en Europe, uniquement en Russie, de la péninsule de Kanin jusqu'à la rivière Khantanga à l'est, c'est-à-dire en Sibérie occidentale.

L'espèce hiverne en Europe. *A. f. fabalis* hiverne surtout en Suède, au Danemark et en Finlande, mais également aux Pays-Bas et en Allemagne. Elle est rare en Grande-Bretagne. L'Oie des moissons de la toundra, qui vient de plus loin, hiverne également plus au sud que la forme précédente (migration en « saute-mouton »). Le cœur d'hivernage se situe en Europe centrale (Hongrie, république Tchèque), mais aussi en Europe du Nord-Ouest (principalement Allemagne et Pays-Bas).

En France, l'Oie des moissons est un hivernant peu commun. Il s'agit essentiellement d'oiseaux de la toundra (*A. f. rossicus*). L'Alsace accueille entre 60 et 90% des hivernants (1 600 à 2 400 oiseaux), suivie de la Champagne humide avec 450 à 700 individus autour du lac du Der (Marne) et 150 à 300 oiseaux sur les lacs Aubeis [bg19 ; bg40-non publié]. Ailleurs, les groupes sont plutôt marginaux.

Biologie

Ecologie

En période de reproduction l'Oie des moissons occupe des milieux différents selon les sous-espèces. Comme l'indique son nom vernaculaire, *A. f. fabalis* est inféodée à la forêt boréale (surtout des conifères) recherchant néanmoins les lieux plus ou moins marécageux. En hiver, cette forme montre une préférence pour les prairies non loin de grands plans d'eau, mais on la rencontre aussi dans les cultures. *A. f. rossicus*, niche plus classiquement dans les milieux ouverts de la toundra de basse altitude, parsemée de lacs, de rivières et de tourbières.

Comportement

Les oiseaux quittent leurs lieux de reproduction à la mi-septembre et arrivent sur leurs quartiers d'hivernage début octobre. En France les premiers oiseaux arrivent dès la première quinzaine d'octobre, mais c'est principalement en décembre que viennent les Oies des moissons par glissement vers le sud de populations hivernantes plus septentrionales, comme c'est le cas pour certains oiseaux anglais venant du Danemark. C'est entre mi-janvier et mi-février que le pic d'hivernage se produit, notamment en Alsace [1]. Les effectifs varient d'une année à l'autre et sont plus importants lors d'épisodes de froid vif en Europe du Nord.

L'Oie des moissons hiverne principalement dans les zones de cultures (éteules, blé d'hiver, etc.). Les sous-espèces montrent en hiver une ségrégation nette, bien que des oiseaux aux caractères phénotypiques d'une sous-espèce déterminée puissent s'observer au sein de l'autre forme. L'Oie des moissons constitue souvent des groupes moins importants que chez les autres oies « grises ». La cohésion familiale est maintenue au cours de l'hiver. A cette époque de l'année, l'Oie des moissons est diurne. Elle utilise souvent les grands plans d'eau ou les fleuves pour passer la nuit en dortoir et où elle est davantage en sécurité.

La migration pré-nuptiale débute dès la mi-février [bg37 ; bg51], et se poursuit jusqu'à fin mars [bg51]. La migration semble bien être mixte (diurne et nocturne).

Reproduction et dynamique des populations

L'arrivée sur les lieux de nidification se fait en mai et juin. L'espèce niche en couples isolés ou en groupes lâches. Le couple est en général uni pour la vie (du moins c'est ce qui est constaté en captivité).

Le nid est une excavation dans le sol garnie de végétation et de duvet. Quatre à six œufs blancs y sont déposés, couvés pendant environ quatre semaines par la femelle, le mâle montant la garde non loin de là. Il faut encore une quarantaine de jours pour que les jeunes, après l'éclosion, prennent leur envol mais restent en groupes familiaux jusqu'à la fin du premier hiver.

Le succès reproducteur évalué par la proportion de jeunes présents dans les groupes hivernaux atteint 19,3 à 32,5% selon les années pour *A. f. fabalis* [9]. *A. f. rossicus* présente un succès beaucoup plus variable, de 13 à 42% [15]. Les jeunes qui ont atteint l'âge d'envol présenteraient une survie annuelle de 57%.

La maturité sexuelle est atteinte vers deux ou trois ans. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est de 22 ans environ [bg59].

Régime alimentaire

Le régime alimentaire est composé d'herbe, de graines de céréales et d'autres cultures en hiver. Les deux sous-espèces ont un régime similaire à cette époque. En été, le régime de l'Oie des moissons est constitué de la partie verte des plantes, mais également de baies et d'herbes diverses [bg7 ; bg15].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

1130 - Estuaires (Cor. 11.2 et 13.2)

1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (Cor. 14)

1150*- Lagunes côtières (Cor. 21)

1160 - Grandes criques et baies peu profondes (Cor. 12)

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.(Cor. 22.12x22.44)

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 & 22.42))

3160 - Lacs et mares dystrophes naturels (Cor. 22.14)

3170*- Mares temporaires méditerranéennes (Cor. 22.34)

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. (Cor. 24.52)

6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (Cor. 38.2)

7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* (Cor. 54.6).

Statut juridique de l'espèce

Espèce dont la chasse est autorisée (sauf en Alsace), inscrite à l'Annexe II/1 de la Directive Oiseaux, à l'Annexe III de la Convention de Berne, à l'Annexe II de la convention de Bonn et listée en catégorie B1 (populations Nord-Est Europe/Nord-Ouest Europe) et C1 (populations Ouest et centre Sibérie/Nord-Est et Sud-Ouest Europe) de l'AEWA.

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Les principaux sites d'hivernage situés sur les bords du Rhin (Alsace), le lac du Der, les lacs aubois (Champagne-Ardenne) sont tous en réserves de chasse, ce qui assure aux oiseaux une certaine tranquillité. Par ailleurs, une partie du lac de la forêt d'Orient est en réserve naturelle. Le littoral picard et les grands lacs champenois sont aussi partiellement désignés en ZPS.

Au cours des migrations, des Oies des moissons séjournent de temps en temps sur des sites de transit qui ne possèdent pas de statut de protection.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation de l'Oie des moissons est favorable en Europe. Les deux sous-espèces précitées présentent des effectifs stables à l'échelle de leur répartition globale [bg17]. Les effectifs sont même, pour la fin des années 1990, un peu supérieurs à ce qu'ils étaient dans les années 1980 [bg55], mais il s'agit peut-être de l'effet d'une meilleure couverture géographique des recensements.

La taille de la population européenne de la forme *fabalis* est estimée entre 5 000 et 9 400 couples, soit 50 à 200 couples en Norvège, 800 à 1 200 en Suède, 1 500 à 2 000 couples en Finlande et 3 000 à 6 000 couples en Russie [bg2 ; bg30]. La population hivernante étaient estimés à 80 000-90 000 individus [6], puis révisée à 90 000-110 000 individus [9], soit environ 100 000 au début des années 2000 [bg17].

Les estimations de la taille de la population nicheuse de la forme *rossicus* sont mal connues, mais se situent probablement entre 25 000 et 75 000 couples [bg30], peut-être davantage, aux environs de 135 000 couples [bg2]. Les effectifs européens étaient estimés en hiver à environ 300 000 oiseaux dans les années 1990 [bg55], mais les plus récentes estimations font état de 600 000 individus [15 ; bg17].

En France, le statut de l'espèce est actuellement stable ou en très légère augmentation [bg12 ; bg19], alors qu'elle était considérée « Vulnérable » et en « diminution probable de 20 à 50% » au début des années 1990 [bg53].

L'Oie des moissons de la toundra (*A. f. rossicus*) montre en effet des effectifs plutôt stables, voire en progression : 1 883 oiseaux comptés en moyenne en France pour la période 1967-1976, 2 930 pour 1978-1987, 2 495 pour 1998-1997, enfin 2 704 pour la période 1997-2002 [bg40-non publié]. En revanche, et comme le soulignent ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT [bg53], il est probable qu'il y ait eu dans ce même laps de temps une régression de l'aire de distribution hivernale (20 à 50% selon ces auteurs). L'espèce se concentre aujourd'hui principalement en Alsace, peut-être au dépend de sites comme les grands lacs champenois et sans doute également de sites secondaires (Nièvre, Somme, Lorraine, etc.). A cet égard, la disparition de l'hivernage de l'Oie des moissons en Espagne [12] est symptomatique d'un recul de l'aire d'hivernage vers le nord-est, peut-être lié aux hivers désormais plus doux.

La disparition de l'Oie des moissons de la taïga (*A. f. fabalis*) au cours de la mauvaise saison en France est encore plus révélatrice de cette contraction d'aire hivernale. Elle hivernait, jusque dans les années 1970, avec un effectif atteignant peut-être 2 000 individus, en Lorraine, en Champagne humide, en Alsace, mais aussi dans la Somme [8]. C'est dans ce département que les derniers hivernants ont été notés à la fin des années 1980 [4]. Depuis, cette forme apparaît tout à fait occasionnellement en France. En Baie de Somme, le retournement des pâtures qui ont laissé la place à des cultures d'une part, et le dérangement sur les zones de gagnages d'autre part, sont en grande partie responsables du déclin [4]. Il faut y ajouter le braconnage sur les zones de remise dans la réserve [14].

Menaces potentielles

Les principales zones d'hivernage sont localisées dans l'est du pays, où elle ne paraît pas soumise, en l'état actuel du moins, à des menaces particulières : les remises nocturnes sont préservées de la chasse, que ce soit en Champagne-Ardenne ou en Alsace et le potentiel alimentaire hivernal est encore satisfaisant [2].

En France, la chasse est le facteur de mortalité principal. Outre les prélèvements, de nombreux individus blessés survivent au tir. Selon une étude réalisée dans le sud de la Suède sur la population qui migre en Europe de l'ouest, dont la France, 62% des adultes et 28% des immatures présentent du plomb dans leurs tissus [5].

Le prélèvement des Oies des moissons porte essentiellement sur les individus lors de leurs déplacements au sein de l'hexagone (en migration automnale notamment). Le chiffre des prélèvements annuels n'est pas connu précisément. Il atteindrait 200 individus tout au plus [bg34], alors qu'il était estimé entre 1 000 et 2 000 oiseaux au début des années 1980 [16], à une époque où l'espèce hivernait en Espagne, ce qu'elle ne fait plus à présent.

Le retournement précoce des chaumes de maïs en automne prive les Oies des moissons de ressources alimentaires d'importance, puisque qu'en Alsace au moins [1], cette culture a les faveurs de l'espèce, dans la première partie de l'hivernage. Ensuite, l'Oie des moissons se reporte sur les céréales d'hiver et les champs de colza à partir de janvier.

D'autre part, les dortoirs (surtout en Alsace, le long du Rhin) peuvent subir des aménagements de toutes sortes qui nuisent alors à la quiétude nécessaire pour la remise nocturne des oiseaux. D'autant que ces sites ne bénéficient pas de mesures de protection particulières.

Malgré tout, il est nécessaire de garder à l'esprit que le faible hivernage de l'Oie des moissons en France résulte peut être d'une tendance naturelle de retrait vers le nord [2].

Propositions de gestion

La chasse des oies « grises » mériterait sûrement une réflexion approfondie en France [11], notamment pour éviter des tirs lorsque les oiseaux sont sur leurs zones de gagnage. Cela est particulièrement valable pour l'Oie des moissons. La protection des oies en Alsace et le maintien des effectifs en réserves de chasse en Champagne-Ardenne permettent aux hivernants d'échapper en grande partie à la chasse. Ainsi, lors de création de réserves de chasse et de faune sauvage, il est important de prendre en considération les lieux connus de gagnage des oies pour en négocier leur classement en zones protégées. Par ailleurs, l'établissement d'un plan de chasse national prévoyant un quota, constitue un moyen de gestion raisonnée, qui permet la poursuite de prélèvements d'espèces présentes à raison de faibles effectifs.

Au niveau des milieux fréquentés par l'espèce, et singulièrement en Alsace, les modes de gestion de ces sites devraient prendre en compte la présence de l'espèce et proposer des mesures de gestion des espaces cultivés pour favoriser les gagnages, ainsi que le maintien de secteurs de quiétude, afin de pérenniser les remises. Ainsi cela pourrait se concrétiser par des mesures agri-environnementales d'incitation à un labour plus tardif des éteules de maïs qui seraient positives pour l'espèce. Ces mesures peuvent également s'appliquer à la culture de betteraves et de pommes de terre dont les résidus sont consommés.

Etudes et recherches à développer

Aucune étude particulière sur les exigences écologiques hivernales de l'Oie des moissons en France n'a été entreprise. Les travaux de ETIENNE *et al.* [4] et de DRONNEAU [1] restent à ce jour les seules références publiées sur cette espèce.

Les recensements annuels de *Wetlands International* à la mi-janvier renseignent utilement sur l'évolution des effectifs de l'espèce en France, à cette époque de l'année, et sur leur tendance. Alors que la population européenne globale est stable, on assiste, du moins en partie, à une contraction de l'aire d'hivernage de l'Oie des moissons sur le territoire national. Ceci est peut-être à mettre en relation avec la cessation de l'hivernage en Espagne. Est-ce lié aux changements climatiques en cours qui entraînent une hausse des températures hivernales et incitent davantage les Oies des moissons à rester plus au nord - ou à l'est [3] ? Cette nouvelle stratégie d'hivernage lui apporterait un double avantage : la réduction du coût énergétique du fait d'un trajet migratoire raccourci d'une part ; l'évitement de zones où la chasse constitue un facteur limitant le bon déroulement de l'hivernage d'autre part.

Un travail à développer pourrait ainsi porter sur les conditions trophiques et les dérangements potentiels et réels des Oies des moissons hivernant en Alsace, mais également autour des grands lacs champenois, où les effectifs, au moins sur le lac de la Forêt d'Orient (Aube), ont diminué au cours des dernières décennies.

L'impact de la chasse sur l'Oie des moissons en France reste à quantifier avec précision, les dernières statistiques, datant de 1998-1999, ne distinguant pas cette espèce parmi les prélèvements d'« oies grises » [bg34].

Bibliographie

1. DRONNEAU, C. (1998).- Statut hivernal de l'oie des moissons *Anser fabalis* en Alsace. *Alauda* 66: 25-38.
2. DRONNEAU, C. (2006).- L'Oie des moissons *Anser fabalis* : taxonomie, identification et statut actuel en France. *Ornithos* 13(1): 33-47.
3. DUBOIS, P.J. (2003).- *Étude préalable à la mise en place d'un suivi des impacts du changement climatique sur l'avifaune française*. Rapport IFEN / LPO, Paris, Orléans. 67 p.
4. ETIENNE, P., HENG, S. & TRIplet, P. (1992).- Mise au point sur le statut de l'Oie des moissons en Baie de Somme. *Alauda* 60(105-108).
5. JÖNSSON, B., KARLSSON, J. & SVENSSON, S. (1985).- Incidence of lead shot in tissues of the Bean Goose (*Anser fabalis*) wintering in South Sweden. *Swedish Wildlife Research* 13: 257-271.
6. MADSEN, J. (1991).- Status and trends of goose populations in the Western Palearctic in the 1980s. *Ardea* 79(2): 113-122.
7. MOOI, J.H. & ZÖCKLER, C. (1999).- Reflections on the systematics, distribution and status of *Anser fabalis* (Latham, 1787). *Casarca* 5: 103-120.
8. MOUTON, J. (1984).- Hivernage relique de l'Oie des moissons *Anser fabalis* en baie de Somme et précisions sur le statut des formes *fabalis* et *rossicus* dans le nord de la France. *Picardie Ecologie* II/2: 45-55.

9. NILSSON, L., VAN DEN BERGH, L. & MADSEN, J. (1999).- *Taiga Bean Goose Anser fabalis fabalis*. In MADSEN, J., CRACKNELL, G. & FOX, T.- Goose populations of the Western Palearctic. A review of status and distribution. Wetlands International Publ. n° 48. Wetlands International & National Environmental Research Institute, Wageningen, NL & Rønde, DK. 20-36 p.
10. OATES, J. (1997).- Identification of Taiga Bean Goose and Tundra Bean Goose. *Birding World* 10: 421-426.
11. PERSSON, H. (1999).- La chasse à l'Oie cendrée (*Anser anser*) en France... ou de l'exploitation excessive d'une ressource naturelle. *Alauda* 67(3): 223-230.
12. PERSSON, H. & URDIALES, C. (1995).- The disappearance of the Tundra Bean Goose *Anser fabalis rossicus* from the Iberian Peninsula. *IWRB Goose Research Group Bulletin* 6: 17-19.
13. SANGSTER, G. & OREEL, G.J. (1996).- Progress in taxonomy of Taiga and Tundra Bean Geese. *Dutch Birding* 18(6): 310-316.
14. SUEUR, F. & TRIPLET, P. (1999).- *Les oiseaux de la Baie de Somme. Inventaire commenté des oiseaux de la Baie de Somme et de la Plaine Maritime Picarde*. SMACOPI, Groupe Ornithologique Picard, Conservatoire Littoral, Réserve Naturelle de la Baie de Somme. 510 p.
15. VAN DEN BERGH, L. (1999).- *Tundra Bean Goose Anser fabalis rossicus*. In MADSEN, J., CRACKNELL, G. & FOX, T. - Goose populations of the Western Palearctic. A review of status and distribution. Wetlands International Publ. n° 48. Wetlands International & National Environmental Research Institute, Wageningen, NL & Rønde, DK. 38-66 p.
16. YESOU, P. (1987).- La chasse aux Oies (*Anser* sp.) en France : une première analyse du prélèvement. *Bulletin Mensuel de l'ONC* 109: 7-13.